

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 18/pfd/483527
N/Réf : AVL/KD/WSL-7.6/s.534
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-ST-LAMBERT. Aménagement de 15 stations de vélos en libre service avec bornes publicitaires. Phase II.

Permis d'urbanisme (*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*)

En réponse à votre lettre du 4 mars 2013, en référence, réceptionnée le 4 mars, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mars 2013.

La demande porte sur l'aménagement de 15 stations de location de vélos, y compris plusieurs bornes publicitaires. Elle s'inscrit dans le cadre de la phase II de la campagne de création du réseau Villo! en Région bruxelloise.

Pour rappel, la CRMS a déjà émis, depuis 2009, plusieurs avis sur l'installation de ces stations dans la plupart des communes de la Région (phases I et II). Ces stations sont équipées d'une vingtaine de vélos (jusqu'à 40 pour certaines), fixés à des bornettes de rangement et d'une borne d'information simple ou double. Le modèle double est combiné, dans la plupart des cas, à un dispositif publicitaire de type MUPI (avec planimètre et annonce commerciale, affichage fixe ou déroulant rétro-éclairé et caisson d'affichage dynamique supérieur dans certains cas).

Les remarques formulées par la CRMS depuis 2009 sur l'ensemble des stations Villo! en Région bruxelloise portent principalement sur la multiplication et l'impact dans le paysage urbain des bornes publicitaires qui équipent les stations, en particulier dans des zones de protection et à proximité de monuments et sites protégés, ou encore d'ensembles qui présentent un intérêt patrimonial ou dans des espaces publics et des perspectives urbaines dont il conviendrait de conserver la lisibilité.

S'il y a lieu, la CRMS demande à la DMS de réitérer, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la présente demande concernant les 15 nouvelles stations projetées sur le territoire de Woluwé-Saint-Lambert, eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (et par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).